

**MEMORANDUM D'ENTENTE
POUR LA CONSERVATION DES CETACES ET DE LEURS HABITATS
DANS LA REGION DES ILES DU PACIFIQUE**

conclu sous les auspices de la

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
(CEM)*

en association avec

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

ouvert à la signature lors de la 17^{ième} conférence du PROE

Nouméa, 15 septembre 2006



MEMORANDUM D'ENTENTE POUR LA CONSERVATION DES CETACES ET DE LEURS HABITATS DANS LA REGION DES ILES DU PACIFIQUE

Parmi les Etats et Territoires de la Région des îles du Pacifique

Les soussignés,

Conscients des responsabilités internationales pour assurer la conservation des populations de cétacés de la Région des îles du Pacifique, en particulier, conformément à la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour laquelle la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CEM) est le partenaire chef de file de la CDB pour la conservation mondiale des espèces migratrices dans l'ensemble de leur aire de répartition;

Reconnaissant l'importance de la conservation des cétacés au niveau mondial comme indiqué, entre autres, dans la Convention des Nations unies sur le Droit de la mer, la Convention internationale sur la réglementation de la chasse à la baleine et la Convention sur le commerce international des espèces en danger;

Reconnaissant en outre les instruments, les politiques et stratégies importants pour la Région des îles du Pacifique, notamment, la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la Région du Pacifique Sud et les protocoles associés, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, le Programme de travail de la CDB sur la biodiversité des îles, la Politique océanique de la Région des îles du Pacifique et la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la Région des îles du Pacifique;

Engagés dans le rôle régional clé du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et dans les travaux importants effectués au niveau régional pour les cétacés, notamment le Plan d'action du PROE en faveur des baleines et des dauphins (2003-2007);

Reconnaissant en outre que les cétacés, en tant que partie intégrale de l'environnement marin qui relie les écosystèmes et les cultures, doivent être conservés pour le bénéfice des générations actuelles et futures;

Conscients que de nombreux cétacés migrent et se dispersent sur de longues distances rendant ainsi leur survie dépendante de leur conservation sur une vaste zone et dans une aire de répartition d'habitats marins et côtiers;

Soulignant que les connaissances en biologie, écologie, migration, importance numérique des populations et état de conservation de nombreux cétacés sont insuffisantes et que la coopération internationale facilitera les recherches et la surveillance de ces espèces afin de développer et d'appliquer des mesures de conservation;

Préoccupés du fait que l'état de conservation des populations de cétacés qui fréquentent les eaux de la Région des îles du Pacifique, notamment celles qui ont été sévèrement réduites, peut être affecté par des facteurs tels que des prises directes et accidentelles, la dégradation et la perturbation de leurs habitats, la pollution chimique et acoustique, le déclin de la disponibilité de nourriture, l'utilisation et l'abandon d'engins de pêche, les collisions avec des bateaux, le changement climatique et la diminution de l'ozone;

Conscients que de nombreuses activités maritimes dans la Région des îles du Pacifique, telles que la pêche et le tourisme, sont importantes socialement et économiquement et qu'elles devraient être conduites d'une façon écologique durable;

Reconnaissant la responsabilité partagée des Etats et Territoires, du secteur des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour réaliser et maintenir un état de conservation favorable pour les cétacés et leurs habitats dans la Région des îles du Pacifique;

Soulignant que la vulnérabilité particulière des populations de cétacés justifie l'application de mesures de conservation là où elles font défaut;

Conscients du fait qu'un certain nombre d'espèces de cétacés sont inscrites dans les listes des Annexes I et II de la CEM et que certaines de ces espèces ont été désignées pour bénéficier d'actions concertées et communes par la Conférence des Parties à la CEM et que des mesures urgentes devraient être prises pour assurer et maintenir un état de conservation favorable pour ces espèces et leurs habitats;

Notant que la CEM fait appel à la coopération internationale pour assurer la conservation des espèces migratrices et que l'Article IV de la CEM encourage ses Parties contractantes à conclure des Accords, y compris des accords juridiquement non contraignants, pour toute population d'espèces migratrices;

Reconnaissant que les organes scientifiques des Accords régionaux existants concernant les cétacés, négociés sous les auspices de la CEM, et le Conseil scientifique de la CEM, possèdent l'expérience scientifique et technique susceptible d'être partagée avec celle de la Région des îles du Pacifique pour appuyer l'application de ce Mémoire d'Entente;

Confirmant que les signataires ont la responsabilité première d'appliquer ce Mémoire d'Entente;

DECIDENT de travailler étroitement ensemble dans la Région des îles du Pacifique (Annexe 1), de stimuler la coopération, de créer des moyens d'action et d'effectuer des actions coordonnées dans l'ensemble de la région pour réaliser et maintenir un état de conservation favorable pour tous les cétacés et leurs habitats de la région, ainsi que pour sauvegarder les valeurs culturelles associées aux peuples des îles du Pacifique. A cette fin, dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération, les signataires, par la présente, témoignent de la bonne volonté de leurs gouvernements individuellement ou collectivement:

1. De prendre des mesures pour assurer la conservation de tous les cétacés et la protection totale des espèces inscrites sur la liste de l'Annexe I de la CEM, se trouvant dans la Région des îles du Pacifique.
2. D'envisager, comme il convient, de ratifier les instruments internationaux relatifs à la biodiversité ou d'y adhérer, lesquels complètent l'intention de ce Mémoire d'Entente, notamment la CEM, de manière à renforcer la protection juridique des cétacés dans la Région des îles du Pacifique.
3. De réexaminer, d'adopter ou de mettre à jour, comme il convient, une législation visant à assurer la conservation des cétacés.

4. D'appliquer, sous réserve de la disponibilité de ressources nécessaires, les dispositions du Plan d'action joint en Annexe 2 à ce Mémorandum d'Entente comme base pour assurer la conservation de toutes les populations de cétacés dans la Région des îles du Pacifique. Le Plan d'action portera sur:
 - a) la réduction de la menace;
 - b) la protection de l'habitat, y compris des corridors de migration;
 - c) la recherche et la surveillance;
 - d) l'éducation et la sensibilisation du public;
 - e) l'échange de renseignements;
 - f) la réalisation de moyens d'action;
 - g) des réponses aux échouages et aux prises accidentelles;
 - h) un tourisme durable et responsable vis-à-vis des cétacés; et
 - i) la coopération internationale.
5. De faciliter l'échange rapide de renseignements scientifiques, techniques et juridiques nécessaires à la coordination de mesures de conservation et de coopérer avec des experts reconnus, des organisations de coopération et les Territoires concernés, afin de faciliter les travaux conduits en relation avec le Plan d'action.
6. D'évaluer l'application de ce Mémorandum d'Entente, y compris le Plan d'action, à des réunions régulières auxquelles assisteront des représentants de chacun des signataires, les Territoires concernés ainsi que des personnes ou des organisations techniquement qualifiées en matière de conservation des cétacés.
7. De désigner une autorité compétente pour servir en qualité de point focal afin d'assurer la communication entre les signataires et mettre en œuvre des activités au titre de ce Mémorandum d'Entente, et communiquer les coordonnées complètes de ce point focal (et tout changement s'y rapportant) au Secrétariat.
8. De fournir au Secrétariat un rapport régulier sur les résultats de leur application de ce Mémorandum d'Entente, dont la périodicité sera déterminée à la première réunion des signataires. Le Secrétariat transmettra à chacun des Etats, des Territoires concernés et toutes organisations collaboratrices tous les rapports reçus accompagnés d'un rapport d'ensemble qu'il compilera sur la base des renseignements mis à sa disposition.

Autres dispositions

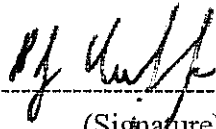
9. Ce Mémorandum d'Entente est un accord au titre de l'Article IV, paragraphe 4, de la CEM et n'est pas juridiquement contraignant.
10. Les Annexes font partie de ce Mémorandum d'Entente.
11. Chaque signataire, selon le cas, appliquera le Mémorandum d'Entente dans la Région des îles du Pacifique pour ce qui est de:
 - a) ses ressortissants et bateaux; et
 - b) les zones maritimes sous sa juridiction.
12. Ce Mémorandum d'Entente est ouvert à la signature par les Etats et Territoires de la Région des îles du Pacifique et entrera en vigueur lorsque quatre signatures y auront été apposées. Pour chaque signataire ultérieur, il entrera en vigueur à la date de la signature.

13. Ce Mémorandum d'Entente restera ouvert à la signature indéfiniment et restera en vigueur indéfiniment, chaque signataire ayant droit de mettre fin à sa participation par une note écrite avec un an de préavis à tous les autres signataires.
14. Ce Mémorandum d'Entente, y compris ses Annexes, peut être amendé par le consensus de tous les signataires.
15. Rien dans ce Mémorandum d'Entente n'interdit aux signataires d'appliquer des mesures plus strictes que celles spécifiées dans le Plan d'action, pourvu qu'elles soient conformes au droit international.
16. Les textes originaux en anglais et en français de ce Mémorandum d'Entente seront déposés auprès du Secrétariat de la CEM qui en sera le dépositaire. En cas de divergences, la version anglaise fera foi.
17. Le Secrétariat de la CEM assurera les fonctions de secrétariat de ce Mémorandum d'Entente. Il peut utiliser les services de toute organisation fiable pour aider à la coordination de ce Mémorandum d'Entente. Une organisation destinée à coordonner l'application de ce Mémorandum d'Entente sera convenue par consensus des signataires à leur première réunion après examen de toutes les offres reçues. Les signataires peuvent également envisager de faire participer à leurs réunions des organisations adéquates pour fournir des avis techniques afin d'aider à l'application de ce Mémorandum d'Entente.

On behalf of the States and Territories of the Pacific Islands Region:

Au nom des Etats et Territoires de la Région des îles du Pacifique:

Representative of Australia
Représentant de l'Australie



(Signature)

Kevin James Keefe

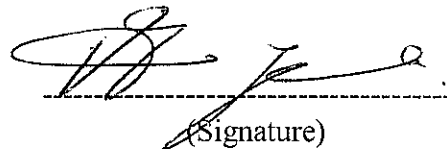
(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15/09/06
(Date)

Assistant Secretary, Department of Environment + Heritage

(Function/position)

Representative of the Cook Islands
Représentant des îles Cook



(Signature)

MR. Vaitoti Tupa

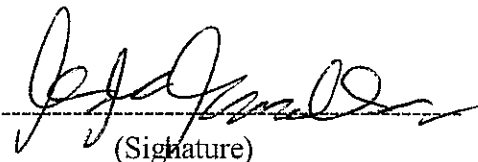
(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15/09/06
(Date)

Director of Environment Service

(Function/position)

Representative of the Federated States of Micronesia
Représentant des Etats de la Fédération de Micronésie



(Signature)

KODARO M. GALLEN

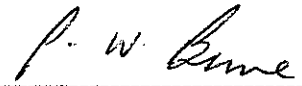
(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15-09-06
(Date)

AMBASSADOR

(Function/position)

Representative of the Republic of Fiji
Représentant de la République de Fidji



(Signature)

POSECI W BUNE

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15 SEPTEMBER 2006

(Date)

MINISTER FOR ENVIRONMENT

(Function/position)

Representative of the French Republic
Représentant de la République française



(Signature)

PATRICK ROUSSEL AMBASSADEUR, SECRÉTAIRE PERMANENT POUR LE PACIFIQUE

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15 SEPTEMBRE 2006

(Date)

(Function/position)

Representative of Kiribati
Représentant de Kiribati

(Signature)

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

(Date)

(Function/position)

Representative of the Republic of the Marshall Islands
Représentant de la République des îles Marshall

(Signature)

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

(Date)

(Function/position)

Representative of the Republic of Nauru
Représentant de la République de Nauru

(Signature)

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

(Date)

(Function/position)

Representative of New Zealand
Représentant de Nouvelle Zélande

(Signature)

MAHARA OKEROA

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

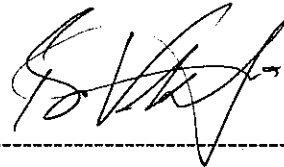
15. 9. 06 Hon Mahara Okeroa

(Date)

(Function/position)

Associate Minister

Representative of Niue
Représentant de Niue



(Signature)

BILL VAKAAFI MOTUFOOU

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15 SEPTEMBER 2006

(Date)

MINISTER FOR ENVIRONMENT

(Function/position)

Representative of the Republic of Palau
Représentant de la République de Palau

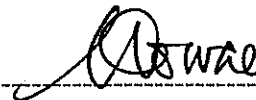
(Signature)

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

(Date)

(Function/position)

Representative of Papua New Guinea
Représentant de Papouasie Nouvelle-Guinée



(Signature)

Dr Gae Gwae

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

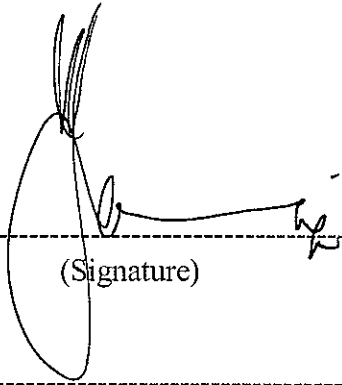
6th March 2007

(Date)

Deputy Secretary, Conservation

(Function/position)

Representative of the Independent State of Samoa
Représentant des Etats indépendants de Samoa




(Signature)

Hon. Fa'amuina Tiata Limaga
(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15th September 2006 : Minister of Natural Resources + Environment
(Date) (Function/position)

Representative of Solomon Islands
Représentant des îles Salomon



(Signature)

FRED IRO GANATE
(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

6th MARCH 2007 PERMANENT SECRETARY
(Date) (Function/position)

Representative of Tokelau
Représentant de Tokelau

(Signature)

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

(Date) (Function/position)

Representative of the Kingdom of Tonga
Représentant du Royaume de Tonga



(Signature)

MAAFU

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

9/9/10 *Minister for Environment*

(Date) (Function/position)

Representative of Tuvalu
Représentant de Tuvalu



(Signature)

MR. MATAIQ TEKINENE

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

9/9/10 *DIRECTOR OF ENVIRONMENT*

(Date) (Function/position)

Representative of Vanuatu
Représentant de Vanuatu



(Signature)

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15 Septembre 2006 *M.P and Gov. Minister*

(Date) (Function/position)

Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Représentant du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of the United States of America
Représentant des Etats-Unis d'Amérique

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

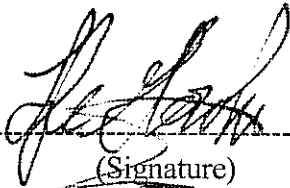
(Date)

(Function/*position*)

Collaborating Organisations evidencing their intention to support the implementation of the Memorandum of Understanding:

Organisations collaborateurs témoignant leur intention d'appuyer l'application du Mémorandum d'Entente:

Representative of the Secretariat, Convention on Migratory Species
Représentant du Secretariat, Convention sur les espèces migratrices



(Signature)

LYLE GLOWKA

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

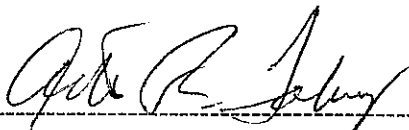
15 SEPTEMBER 2006

(Date)

AGREEMENTS OFFICER

(Function/position)

Representative of the Secretariat, Pacific Regional Environment Programme
Représentant du Secretariat, Programme régional océanien de l'environnement



(Signature)

Asterio R. Talley

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

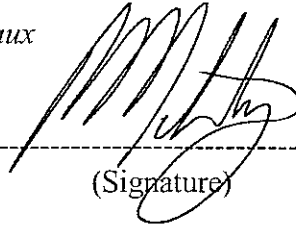
15 September 2006

(Date)

Director

(Function/position)

Representative of the International Fund for Animal Welfare
Représentant du Fonds international pour le bien-être des animaux



(Signature)

MICHAEL S MCINTYRE

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15th SEPTEMBER 2006 DIRECTOR IFAW ASIA PACIFIC

(Date)

(Function/position)

Representative of the Whale and Dolphin Conservation Society
Représentant de la Société pour la conservation des baleines et des dauphins



(Signature)

MARGARET JEANNE PRIDOUX

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

15th SEPTEMBER 2006 STRATEGY DIRECTOR, WDCS INTERNATIONAL

(Date)

(Function/position)

Representative of the World Wide Fund for Nature
Représentant du Fonds mondial pour la nature



(Signature)

PENINA BANSE SOLOMONA

(Name in block letters/nom en majuscules d'imprimerie)

06 MARCH, 2007 REGIONAL MARINE OFFICER, WWF SOUTH PACIFIC PROG.

(Date)

(Function/position)